Province du Luxembourg

Diocèse de Namur

Commune de RENDEUX

Paroisse de RENDEUX-BAS

Fabrique de l'Eglise
Sainte-Marie de Rendeux-Bas

COMPTE

pour l'année 2025

Transmis à l'Administration communale de RENDEUX, le 21/04/2026

La Secrétaire,
J. RINGLET.

La Présidente,
N. ZEGERS.

Reçu à l'administration communale de Rendeux, le 21/04/2026

Et transmis à l'Evêché le/...../2026

La Directrice Générale,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG - BIEN FAIT LA CHOSE

Le Bourgmestre,

Fiche signalétique de la

Fabrique d'église Sainte-Marie

à RENDEUX-BAS

N° d'entreprise BCE :	**0 211 419 319**

Adresse *officielle* du siège de la fabrique [en principe : le presbytère] :	
Fabrique d'église	**Sainte-Marie de RENDEUX-BAS**
Rue et n° :	Rue de Hotton 49
Code Postal :	6987
Commune :	RENDEUX

Coordonnées des membres :	
Président(e) du Conseil :	
Nom, prénom	ZEGERS Nicole
Rue et n°	Rue des Hêtres 41
Code Postal :	6987
Commune :	RENDEUX
Tél :	0475/96 22 37
Mail :	

Secrétaire du Conseil	
Nom, prénom	RINGLET Jocelyne
Rue et n°	Rue des Hêtres 34
Code Postal :	6987
Commune :	RENDEUX
Tél :	0486/13 41 45
Mail :	rendeux-bas@fabriques-namlux.be

Trésorier	
Nom, prénom	ROUFFIGNON Jean-Baptiste
Rue et n°	Rue de Hotton 73
Code Postal :	6987
Commune :	RENDEUX
Tél :	084/47 75 16
Mail :	

Adresse de correspondance de la fabrique :
~~**Au siège de la fabrique (*)**~~
~~**Chez le secrétaire (*)**~~
~~**Chez le président (*)**~~
Chez le trésorier (*)
(*) Veuillez biffer les mentions inutiles.

Fait le 07/04/2026 **à Rendeux.**

La secrétaire,
J. RINGLET.

La présidente,
N. ZEGERS.

Fabrique d'église Sainte-Marie de RENDEUX-BAS	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit : SEANCE ORDINAIRE DU 07/04/2026

Membres :
Présidente : Mme Nicole ZEGERS
Secrétaire : Mme Jocelyne RINGLET
Trésorier : Mr Jean-Baptiste ROUFFIGNON
Membres : Mr l'Abbé Aphrodis UWAYEZU
Mr Roland ADAM : Absent

Objet : compte – Exercice 2025.

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de Rendeux-Bas,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 19/02/2026, le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2025 ;

Considérant que ledit projet de compte a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de compte reprend, autant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par la fabrique d'église au cours de l'exercice 2025 ;

ARRETE :

Article 1er : Le compte de la Fabrique d'église Sainte Marie de Rendeux-Bas, pour l'exercice 2025, est arrêté [par 4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention comme suit :

Recettes ordinaires totales	6.617,61 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0,00 €
Recettes extraordinaires totales	46.846,69 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	16.846,69 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	1.090,49 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	4.690,70 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	30.000,00 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00 €
Recettes totales	**53.464,30 €**
Dépenses totales	**35.781,19 €**
Résultat comptable	**17.683,11 €**

Art. 2 : En application de l'article 6 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la commune de RENDEUX ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

(Biffer les pièces justificatives non transmises et expliquer sommairement la raison d'être de la non-transmission desdites pièces justificatives)

- l'ensemble des factures ou souches (en original et en copie) ;
- les mandats de paiement (en copie) ;
- l'ensemble des extraits de compte (en copie) ;
- ~~les relevés périodiques des collectes reçues (en copie)~~ ;
- un relevé détaillé, article par article, des recettes (avec référence aux extraits de compte) ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

Raison d'être de la non-transmission de certaines pièces justificatives :

- Les relevés périodiques des collectes manquent car les sommes recueillies sont minimalistes.

La Présidente	**ZEGERS Nicole**	
La Secrétaire	**RINGLET Jocelyne**	
Le Trésorier	**ROUFFIGNON Jean-Baptiste**	
Autre membre présent	**Abbé UWAYEZU Aphrodis**	
Autre membre présent	**ADAM Roland Absent**	

COMPTE 2025.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

1) Les dépenses D9 et D10 pour salaires sont reportées en D26 comme demandé dans la revue communication de novembre 2024.

2) Placements :
Le 10/09/2024 via le compte à terme 728-2587361-21, la FE effectue un placement d'un montant de 30.000 euros avec un intérêt de 3,80% pour une durée de 1 an et 1 mois.

Le 15/09/2025 versement des intérêts (1an) d'un montant de 798 euros (Ext. CBC n°36).

Le 15/10/2025 remboursement du capital (30.000€) plus les intérêts pour 1 mois (66,5€), soit 30.066,50 euros (Ext. CBC n°41)

Répartition des intérêts :
Les intérêts du montant placé de 30.000€ sont répartis comme suit :
{7.979€ des fondations {intérêts de 229,92€ (R6)}
{22.021€ du compte d'épargne {intérêts de 634,58€ (R9) versés sur le compte d'épargne (Ext. CBC n°90)}

Le 07/10/2025 placement de 30.000€ avec un intérêt brut de 1,90%.

3) Situation financière : Extrait de compte du 31-12-2025.
 1) Cpte courant : 2.349,98€
 2) Cpte épargne : 3.393,86€

4) Situation patrimoniale :
Voir le détail de l'imposition suivant le relevé du SPW Wallonie finances D47.

++

Nom: **FABRIQUE DE L'EGLISE SAINTE-MARIE DE RENDEUX BAS**
Année: **2025**

RECETTES

Nature des recettes	Crédits alloués au budget 2025 par la fabrique	Sommes portées au compte 2025	rectifications opérées par	
			le chef diocésain	la députation permanente

Chapitre 1
Recettes ordinaires

1) loyers des chasses	1580,00	1583,64		
2) location chasses	0,00	0,00		
3) fermage en nature, évaluation en argent	0,00	0,00		
4) rentes foncières, en argent	0,00	0,00		
5) rentes en nature, evalution en argent	0,00	0,00		
6) revenus des fondations, rentes	80,00	229,92		
7) revenus des fondations fermages	3150,00	3443,62		
8) intérets des fonds placés sur hypothèques	0,00	0,00		
9) intérets des fonds placés en rentes sur l'état	0,00	634,58		
10)cpte à terme/cpte épargne **(0,10+10,23)**	27,00	10,33		
11) intérets en d'autres valeurs (bons de caisse) **(7,35+5,47)**	220,00	12,82		
12) Coupe de bois	0,00	0,00		
13) Produits du cimetière, vente d'herbes, etc	0,00	0,00		
14) Produits des chaises, bancs, tribunes	0,00	0,00		
15) Produits des troncs, quêtes, oblations	15,00	24,00		
16) droits de la Fabrique (produits de la cire compris) dans les inhumations et les services funèbres	50,00	100,00		
17)Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte.....	0,00	0,00		
18) Autres recettes ord:	0,00	0,00		
a. charges sociales: quote-part des travailleurs	0,00	0,00		
b...Précompte chasse.....	680,00	578,70		
c...	0,00	0,00		
d.....	0,00	0,00		
e.....	0,00	0,00		
Total des recettes ordinaires	5802,00	6617,61	0,00	0,00

Chapitre 2
Recettes extraodinaires

	Crédits alloués au budget 2025 par la fabrique	Sommes portées au compte 2025	rectifications opérées par	
			le chef diocésain	la députation permanente
19) reliquat du compte de l'année 2024.	0,00	16846,69		
20) résultat présumé de l'année 2024	10137,95	0,00		
21) Fonds de réserve	0,00	0,00		
22) Vente de biens, coupes extraordinaires , etc.....	0,00	0,00		
23) remboursement de capitaux...	30000,00	30000,00		
24) Donations, legs.....	0,00	0,00		
25) Subsides extraordinaires de la commune	0,00	0,00		
26) Subsides extraordinaires de la province	0,00	0,00		
27) Subsides extraordinaires de l'Etat	0,00	0,00		
28) Autres:	0,00	0,00		
a.....	0,00	0,00		
b.....	0,00	0,00		
c.....	0,00	0,00		
d.....	0,00	0,00		
Récapitulation — recettes ordinaires	5802,00	6617,61		
Récapitulation — recettes extraordinaires	40137,95	46846,69		
Total général des recettes	45939,95	53464,30	0,00	0,00

DEPENSES

Nature des dépenses	Crédits alloués au budget 2025 par la fabrique	Sommes portées au compte 2025	rectifications opérées par	
			le chef diocésain	la députation permanente

Chapitre 1

Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Evêque

objets de consommation				
1) Pain d'autel	50,00	48,84		
2) Vin Maison CREMER	50,00	10,26		
3) Cire, encens et chandelles	60,00	90,00		
4) Huiles pour lampes ardentes	80,00	0,00		
5) Eclairage à l'huile, au gaz et à l'électricité	600,00	461,86		
6) Autres : a. Chauffage	3000,00	0,00		
b. Eau	0,00	0,00		
c. Saintes huiles	0,00	0,00		
d. Imprévu (Fleurs) PONDANT Léa 35	70,00	85,96		
Colruyt 10,98 + Centrakor 39,98	0,00	0,00		
Entretien du mobilier	0,00	0,00		
7) Entretien des ornements et vases sacrés	0,00	0,00		
8) Entretien des meubles et ustensiles de l'eglise et de la sacristie	0,00	0,00		
9) Blanchissage et racommodage du linge	150,00	0,00		
10) Nettoiement de l'église / produits	500,00	5,98		
11) Autres: a. Documents épiscopaux / communication	47,00	47,00		
b. Revue diocésaine de Namur /documentation	35,00	35,00		
c. Guide du fabricien / manuel inventaire	100,00	100,00		
d. Annuaire du Diocèse	28,00	0,00		
e.cdd namur	0,00	0,00		
Autres frais necessaires à la célébration du culte	0,00	0,00		
12) Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires (achat fleurs)	100,00	0,00		
13) Achat de meubles et ustrenciles sacrés ordinaires	0,00	0,00		
14) Achat du linge d'autel ordinaire	0,00	0,00		
15) Achat de livre liturgiques ordinaires "Cathobel"	250,00	205,59		

Dépenses arretées par l'Evêque: Total	5120,00	1090,49	0,00	0,00

Chapitre 2

Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la députation permanente

	Crédits alloués au budget 2025 par la fabrique	Sommes portées au compte 2025	rectifications opérées par	
			le chef diocésain	la députation permanente
I. DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements (montants bruts)				
16) Traitement du clerc	0,00	0,00		
17) Traitement du sacristain f.f.	270,00	270,00		
18) " des chantres	0,00	0,00		
19) Chantres de l'organiste occasionnels	200,00	70,00		
20) " du souffleur	0,00	0,00		
21) " des enfants de chœur	0,00	0,00		
22) " des sonneurs	0,00	0,00		
23) " du porte-croix	0,00	0,00		
24) " du bedeau	0,00	0,00		
25) " du suisse	0,00	0,00		
26) " d'autres employés	0,00	552,00		
Réparation et entretien				
27) Entretien et réparation de l'église	0,00	0,00		
28) Entretien et réparation de la sacristie	0,00	0,00		
29) Entretien et réparation du cimetière	0,00	0,00		
30) Entretien et réparation du presbytère	0,00	0,00		
31) Entretien et réparation d'autres propiétés bâties	0,00	0,00		
32) Entretien et réparation de l'orgue	300,00	326,70		
33) Entretien et réparation des cloches	200,00	0,00		
34) Entretien et réparation de l'horloge	0,00	0,00		
35) Entretien et réparation autres (chauffage)	700,00	0,00		

report	**1670,00**	**1218,70**		
Dépenses diverses				
36) Supplément de traitement au curé	0,00	0,00		
37) supplément de traitement au vicaire	0,00	0,00		
38) Indemnité au prêtre habitué ou auxilliaire	0,00	0,00		
39) Honoraires des prédicateurs	40,00	0,00		
40) Visites décanales	40,00	40,00		
41) remise allouées au trésorier	280,00	300,00		
42) remise allouées à l'évêque	0,00	0,00		
43) Acquis des anniversaires, messes et services religieux fondés	889,00	889,00		
44) Intêrets des capitaux dus	0,00	0,00		
45) Papier, plumes, encre, registres de la fabrique, etc...	100,00	74,69		
46) frais de correspondance, port de lettres, etc...	60,00	79,10		
47) contributions	2250,00	1165,37		
48) assurances contre l'incendie et les accidents	100,00	97,14		
49) Fonds de réserve	0,00	0,00		
50) Autres dépenses ordinaires:	0,00	0,00		
a. Charges sociales ONSS(y inclus secretariat social)	0,00	0,00		
b. Avantages sociaux employés	0,00	0,00		
c. avantages sociaux ouvriers	0,00	0,00		
d. Sabam / simim	75,00	75,00		
e. Adresse e-mail unique (maintenance)	25,00	25,00		
f. Precompte chasse	680,00	678,70		
g. Frais bancaire (abbo PC banking cbc)	50,00	48,00		
h. Inventaire du patrimoine	0,00	0,00		

Dépenses ordinaires Chap. II Total:	6259,00	4690,70	0,00	0,00

II. DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
51) Déficit du compte de l'années 20.....	0,00	0,00		
52) Résultat présumé de l'année 20....	0,00	0,00		
53) Placement de capitaux	30000,00	30000,00		
54) Achats d'ornements, vases sacrés, linges, livres, meubles	0,00	0,00		
et ustensiles non compris au chap. 1er	0,00	0,00		
55) Décoration et embellissement de l'église	0,00	0,00		
56) Grosses réparations, construction de l'église	0,00	0,00		
57) Grosses réparations du cimetière	0,00	0,00		
58) Grosses réparations du presbytère	0,00	0,00		
59) Grosses réparations d'autres propriétés bâties	0,00	0,00		
60) Frais de procédure	0,00	0,00		
61) Dépenses rejetées du compte antérieur	0,00	0,00		
62) autres dépenses	0,00	0,00		
a.....	0,00	0,00		
b.....	0,00	0,00		
c.....	0,00	0,00		
d.....	0,00	0,00		

Dépenses extraodinaires Chap. II Total:	30000,00	30000,00	0,00	0,00

III. RECAPITULATION Dépenses						
Arrêtées par l'Evêque		chap. 1	5120,00	1090,49	0,00	0,00
soumises à l'approbation de l'Evêque	Ordinaires	chap. 2	6259,00	4690,70	0,00	0,00
et de la députation permanente	Extraordinaires		30000,00	30000,00	0,00	0,00
Total général des dépenses			41379,00	35781,19	0,00	0,00
Balance	Recettes		45939,95	53464,30	0,00	0,00
	Dépenses		41379,00	35781,19	0,00	0,00
		Excédent	4560,95	17683,11	0	0

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à RENDEUX le 07/04/2026

Les Membres,

Jocelyne RINGLET.

Abbé Aphrodis UWAYEZU.

Roland ADAM.

La Présidente,

Nicole ZEGERS.

Le Membre-Trésorier,

Jean-Baptiste ROUFFIGNON.